

**Auteurs:** Demari, Jean-Claude.

**Titre:** De « Gentille alouette » à « Lambé An Dro » : cinquante ans de chanson en classe de FLE.

**Source:** <http://www.fdlm.org/fle/article/318/histochanson.php3> [06.04.2004]

La publication est faite avec l'aimable autorisation de l'auteur.

---

*Jean-Claude Demari*

## **De « Gentille alouette » à « Lambé An Dro » : cinquante ans de chanson en classe de FLE**

**Quelles chansons sélectionne-t-on ? et comment travaille-t-on avec elles ? Telles sont les deux questions essentielles que l'on doit se poser quand on essaie d'aborder d'un double point de vue historique et méthodologique l'utilisation de la chanson (puis des musiques actuelles) dans la classe de français langue étrangère. Les réponses apportées à ces questions sont évidemment liées aux méthodologies dominantes – mais aussi et surtout à l'environnement juridique et économique, national et international.**

La préhistoire de la chanson en classe de français langue étrangère commence à la fin des années 50 : le niveau II du *Cours de langue et de civilisation française* (Hachette, 1955), dit « Le Mauger bleu », fournit huit chansons folkloriques accompagnées de leur partition... « Alouette », « Auprès de ma Blonde » et leurs consœurs du répertoire fournissent aux professeurs de bonne volonté de superbes activités de mémorisation et de diction. Sans oublier quelques exercices de réemploi des formes grammaticales : les nombreuses répétitions du texte peuvent ainsi se rendre utiles. Pour ne pas négliger les aspects musicaux, la classe s'exerce au chant choral...

On reconnaît dans ces usages l'empreinte des méthodologies classiques ou structuro-globales. La chanson folklorique est en phase avec ces méthodes, qui voient dans son texte simple un réservoir d'exercices et la possibilité de quelques cours d'histoire de la civilisation. À cet égard, l'article de Marie-Thérèse de Julliot, « Le chant dans

l'enseignement du français à l'étranger » (*Le Français dans le monde* n° 9, mai 1962), est une synthèse remarquable... Les exercices structuraux, eux aussi, trouvent dans ce type de textes un bon terrain d'action. Un mystère cependant : le très communicatif *Archipel* (Hatier) offre à ses usagers, en 1982 et 1983, « J'ai du bon tabac », « Le temps des cerises » et « À la claire fontaine »...

## Enfin vint Ferrat

Le premier décrochage s'opère dès les années 60 : il fait passer les enseignants de la chanson folklorique à la chanson à texte. Robert Damoiseau, du Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres (CIEP), écrit en mars 1967 (*Le Français dans le monde* n° 47) : « L'enseignement, lorsqu'il s'est intéressé à la chanson, s'est tourné surtout vers la chanson folklorique. Sans ignorer la richesse de la matière qu'elle propose, on ne peut laisser de côté tout l'apport de la chanson moderne. » Cette phrase introduit une intéressante étude d'une chanson de Jean Ferrat, « La Montagne ». Sur cette base vont s'engouffrer des années de pratiques de classes. Brel, Brassens, Béart, Ferré, Barbara et tous les chanteurs considérés par les enseignants comme « légitimes » vont prendre, une ou deux fois par an, la place de la gentille « Alouette »... Mais cela se fait sans changer grand-chose à l'approche de l'objet « chanson » ni aux activités qui en découlent. La grande question, entre 1967 et 1970, est de déterminer des critères de sélection. Le Français Fondamental trouve un nouvel usage, innovant s'il en est : permettre de « catégoriser » les « bonnes chansons »...

Il ne s'agit pas ici de dénigrer les professeurs qui ont osé introduire « La Cane de Jeanne » à côté des verbes du premier groupe : tant d'autres ne l'ont pas fait... Il ne s'agit pas non plus de dénigrer la chanson poétique : la richesse musicale et textuelle d'un Brassens est incontestable et, en 2001, toujours incontestée. Il s'agit, simplement, de constater deux choses : à l'époque, on s'intéresse uniquement au Texte. Un Texte orphelin, qui poursuit sa malheureuse vie loin de sa sœur Mélodie, enfant ignorée. Enfant indigne ? Seconde constatation : à l'époque, « Les Cornichons » de Nino Ferrer et « Les Élucubrations » d'Antoine sont plébiscités par les jeunes Français. Sans le moindre écho

dans les cours de français. Alors que ces deux titres, parmi tant d'autres, comportent des thématiques culturelles particulièrement d'actualité avant 1968 (la famille, les loisirs, la révolte adolescente...) – et des musiques fort significatives...

En juillet 1969, un coup de gueule bienvenu de Francis Debyser enflamme *Le Français dans le monde* n° 66. Sa « Lettre ouverte sur la chanson » déstabilise, avec humour et talent, le couple de l'époque : chanson poétique plus explication de texte... Debyser, il en a l'habitude, est en avance d'une bonne dizaine d'années...

## Toutes portes ouvertes

Le second décrochage devra, en effet, attendre les années 80 : on pourrait le résumer en disant qu'il critique la position hégémonique de la « bonne chanson ». Il est l'héritier direct de la politique de centration sur l'apprenant, pierre angulaire des méthodologies communicatives. « Nous avons alors, se souvient Jacques Pêcheur, ancien rédacteur en chef du *Français dans le Monde*, pris en compte le fait que la chanson est une expression culturelle proche des étudiants, dans laquelle ils peuvent se reconnaître, ne serait-ce qu'au niveau musical. Et puis, il y avait aussi une volonté plus idéologique : donner du français une image vivante. » À partir de 1979, donc, et principalement grâce aux travaux de Louis-Jean Calvet (l'article « Chanson : quelle stratégie ? » dans le *FDLM* n° 144 d'avril 1979 et surtout l'essentiel *Chanson et Société*, en 1981), tous les types de musiques, même celles qui étaient vues peu auparavant comme « commerciales », « inaudibles », « mal articulées » ou « argotiques », commencent à avoir droit de cité. Surtout, la nature de la chanson comme ensemble indissociable musique-paroles-interprétation n'est plus ignorée : la tendance est alors de ne plus se contenter du texte imprimé et de considérer les signifiants non linguistiques comme permettant l'accès aux aspects sémantiques et linguistiques. Écoutons Lucette Chambard, professeur au CIEP, en septembre 1980 : « Réduire la chanson à un texte écrit, si riche qu'il puisse être, ce serait la stériliser sur le plan pédagogique en l'amputant de ce qui attire d'abord l'étudiant, suscite de sa part une première appréhension globale et intuitive : la mélodie, le rythme, le choix des instruments, la couleur de la voix, la manière de chanter, porteurs de sens

d'une autre façon que les mots, mais pourtant en rapport avec eux. » (*Les Amis de Sèvres* n° 3, 1980).

La dimension d'écoute de la chanson devient alors indispensable, rendant indispensable un support audio digne de ce nom. La tendance est à l'élucidation non seulement du sens, mais même des mots de la chanson. Cette élucidation remplace parfois la distribution du texte. On peut aussi, créativité oblige, faire produire aux élèves textes et musiques. « Le langage universel, l'espéranto des adolescents d'aujourd'hui, souligne Chantal Grimm, chanteuse et formatrice, c'est le rythme. Par exemple, le français, aujourd'hui, colle merveilleusement aux rythmes du rap... Les combinaisons de la batterie et des allitérations, c'est quelque chose ! Dans un atelier, j'ai fait écrire un rap en partant du squelette rythmique et sémantique d'un morceau de Dutronc... ».

La voie est alors ouverte à des opérations pédagogiques innovantes. Celles-ci coïncident avec l'arrivée conjointe de Jack Lang au ministère français de la Culture et de Claude Cheysson à celui des Relations extérieures, en mai 1981 : dès 1982, l'éditeur scolaire Hachette, la maison de disques Phonogram et le ministère français des Relations Extérieures (MRE) s'associent pour « Brassens, Gréco, Montand et Mouloudji chantent les poètes ». De février à novembre 1983 a lieu l'opération « Quand Berlin chante en français ». Suit une vraie innovation pédagogique, industrielle et politique, qui préfigure la situation actuelle : en mars 1984, il y a dix-sept ans déjà, le marché des USA est abordé par Cachalot Records, petit label français soutenu par les services du MRE, qui réunit sur un album douze groupes de rock hexagonal...

Cerise sur le gâteau : de mars à octobre 1985, la très innovante expérience *L'air du temps* concerne les professeurs de français d'Amérique Latine. Pour la première fois, un éditeur scolaire (Hatier), les pouvoirs publics et, surtout, le Syndicat français des industriels du disque, le SNEP, s'associent pour sortir une compilation de quatorze artistes récents, issus de différentes maisons de disques. Ce que Patrice Hourbette et Michel Boiron raffineront en 1991 avec *Nouvelle génération française* (voir pp. 50-51).

## **Le réalisme économique**

La pédagogie de la chanson quitte, avec ces opérations, le cadre habituel de la classe. Le troisième décrochage, décisif, vient en effet du monde industriel. Il commence à s'opérer

vers 1991 : dopée par les excédents du commerce extérieur français (et la perspective de les accroître les années suivantes...), l'industrie française du disque commence à ne plus considérer les enseignants comme des usagers comme les autres des œuvres phonographiques, assujettis à rémunérations fort dissuasives liées à l'exercice du droit d'auteur. Ladite industrie se dit même que, au moins pour l'étranger, les enseignants peuvent être des vecteurs (gratuits !) de l'exportation et de la promotion de leurs artistes. « Euréka ! », aurait alors dit un Archimède phonographique, affalé dans un studio d'enregistrement *high tech*. « Élémentaire, mon cher producteur », auraient pu lui répondre deux générations de pédagogues frustrés.

Et les choses avancent vite : vers 1994, de l'aveu même des décideurs de l'industrie phonographique, les synergies entre développement international des artistes français et pédagogie, utopiques trois ans auparavant, sont possibles et souhaitables. Effet de mode ? Miracle ? « Non, nous répond à la même époque Jean-Jacques Souplet, directeur de l'artistique et du développement international chez EMI-France. Il existe de grandes phases cycliques pour une musique comme pour une langue. Une petite porte est ouverte. Notre rôle est de nous y engouffrer. » Nous y engouffrer, cela va sans dire, derrière Alpha Blondy et Soon E MC, deux artistes de sa maison qui sont en promotion à ce moment-là...

## **Dura lex sed lex**

Reste que l'histoire de l'enseignement n'est pas seulement liée à l'histoire économique d'un pays : elle est aussi étroitement liée à sa pratique juridique... De ce côté-là, hors les nécessaires opérations de prestige (en tête desquelles *Génération française...*), la plupart des pratiques innovantes avec la chanson ou le rock sont illégales : en effet, la loi française (celle du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique complétée par celle du 3 juillet 1985 sur le droit d'auteur et les « droits voisins ») donne aux ayants-droit la possibilité exclusive d'autoriser ou d'interdire toute forme de distribution au public de leurs œuvres. En échange de leur autorisation, la loi impose à tout utilisateur en public d'un morceau de musique (que ce soit le professeur dans sa classe ou l'éditeur scolaire) le paiement d'une rémunération importante... C'est sans doute ce qui explique l'anomalie signalée plus haut à propos de la méthode *Archipel* en 1982 et 1983 : les chansons

folkloriques ne sont peut-être pas centrées sur l'apprenant mais, au moins, elles restent libres de droits, donc gratuites pour les éditeurs scolaires...

Du côté de l'Europe, la directive dite « sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information », adoptée par le Parlement européen le 14 février 2001, ne risque pas d'apporter de changement notable : elle ne comporte pas d'exception pédagogique et reproduit, dans ses grandes lignes, le droit existant en France. La porte juridique commence cependant à s'entrouvrir : le 4 juillet 2001, les ministères français de l'Éducation nationale et de la Recherche ont signé avec la SACEM et la SDRM (deux sociétés civiles qui représentent les auteurs de compositions musicales) un protocole d'accord « favorisant la circulation licite des créations sonores à but éducatif et pédagogique ». Cet accord, rendu public par Jack Lang, ministre français de l'Éducation nationale, à l'occasion de l'Université d'été de la communication, à Hourtin, le 20 août 2001, est présenté comme « conçu pour évoluer »... Pour l'instant, il se résume essentiellement à libérer les droits d'un petit nombre de titres pour permettre la diffusion d'un matériel pédagogique par le réseau du Centre français de la documentation pédagogique, le CNDP...

Et le professeur dans sa classe, au milieu de tout ça ? Et les concepteurs de méthodes ? Si de réelles possibilités pédagogiques existent un jour de faire, en toute légalité, connaître et aimer les musiques actuelles de l'espace français et francophone dans les classes du monde, elles seront forcément le résultat d'un compromis entre les forces économiques, juridiques et politiques qui se côtoient dans l'antichambre de la pédagogie. Le plus tôt sera le mieux.

### **Les textes pionniers :**

- Calvet, Louis-Jean (1980) : La chanson dans la classe de français, langue étrangère, Paris, CLE-International.
- Calvet, Louis-Jean (1981) : Chanson et Société, Paris, Payot.
- Caré, Jean-Marc ; Demari, Jean-Claude (1988) : « Oser une chanson qui fait du bruit : Élégance, d'Alain Bashung », in Le Français dans le Monde n° 216, pp. 48-58.
- Damoiseau, Robert ; Chambard, Lucette (1984) : La chanson d'aujourd'hui, mythes et images du temps présent, Dossier du CIEP de Sèvres, avril 1984.

- Demari, Jean-Claude (1986-1988) : « L'art de la fugue, ou on connaît la chanson », in REFLET n° 15, 17, 18, 21, 26, Paris, Hatier.
- Demari, Jean-Claude (1985) : Chanson et didactique du français langue étrangère : le contexte institutionnel. Mémoire de maîtrise, université de Paris 3.
- Julien, Patrice (1988) : « La nouvelle chanson française autrement », in Le Français dans le Monde n° 221, pp. 45-49.
- Ministère des Relations Extérieures (1985) : L'Air du Temps (dossier pédagogique et cassette de quatorze chansons), Paris, Hatier.
- Ruwet, Nicolas (1972) : Langage, musique, poésie, Paris, Seuil.

### **Numéros spéciaux du Français dans le Monde :**

- le n° 184, d'avril 1984 : nombreux articles théoriques novateurs ;
- le n° 257, de mai 1993. Ce numéro est largement consacré à la première opération Nouvelle Génération Française. Avec lui, on peut trouver le CD de 18 chansons et son livret pédagogique.

### **Les musiques actuelles en classe en France :**

Trois questions à Bruno Vallée, conseiller de Jack Lang, ministre français de l'Éducation nationale

### **Les élèves français bénéficient depuis septembre 2001 de « classes à projet artistique et culturel » : de quoi s'agit-il ?**

La classe à projet artistique et culturel (PAC) est l'instrument de généralisation du Plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle que les deux ministres de l'Éducation nationale et de la Culture ont lancé en décembre 2000. La caractéristique principale de la classe à PAC est de concerner un groupe classe dans son intégralité, dans le cadre des horaires habituels, contrairement aux dispositifs précédents qui ne touchaient que des élèves volontaires hors du temps scolaire. D'autres principes fondamentaux de la classe à PAC : la rencontre avec l'œuvre et/ ou l'artiste, la réalisation à hauteur d'élève, l'analyse critique... Cette année, 30 000 de ces classes ont été lancées.

### **Quelle place faites-vous, dans ce cadre, au recours aux musiques actuelles ?**

Les musiques actuelles proposent une grande richesse d'exploitations pédagogiques

possibles, bien au-delà d'une simple approche musicale. Nous encourageons les enseignants en français, en économie, en histoire, en langues... à les utiliser comme support de travail. Nous sommes partis du constat de l'importance de la culture et des pratiques « musiques actuelles » chez les adolescents, en termes de temps et surtout d'implication personnelle. Nous proposons donc aux enseignants d'utiliser cette culture pour monter des classes à PAC, surtout dans le secondaire. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur les structures culturelles de proximité et sur des ressources pédagogiques qui vont progressivement être éditées par le Centre National de Documentation Pédagogique.

### **Par quelles dispositions le recours aux musiques actuelles va-t-il profiter à l'enseignement des langues ?**

D'abord, simplement, il y a les textes de chanson sur lesquels les enseignants peuvent travailler, au même titre que sur une poésie par exemple. Ensuite, il y a toute la dimension du recul critique et de la verbalisation, sur laquelle nous insistons beaucoup. Nous venons de lancer cette année la première édition des « Chroniques lycéennes » : leur objectif est de faire écrire aux élèves, en classe, des critiques d'une dizaine d'albums que nous avons sélectionnés en fonction de leurs qualités, de leur actualité et de leur représentativité au sein des musiques actuelles. Nous avons constaté avec satisfaction que des enseignants en français langue étrangère des quatre coins du monde s'y sont inscrits...

*Tous les droits, en particulier le droit à la reproduction et à la diffusion de même qu'à la traduction, sont réservés. Aucune partie de l'ouvrage ne doit être ni reproduite et sous*

*aucune forme (photocopie, microfilm ou autres procédés) ni modifiée, diffusée ou propagée par l'emploi d'un système électronique, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits.*